

PRÉFET DE LA MOSELLE

Direction Départementale des Territoires

Metz, le 23 JAN. 2018

Service Aménagement Biodiversité Eau  
Police de l'Eau

Monsieur le Maire de la commune de Bassing

Affaire suivie par Patricia DI LORETO

[patricia.di-loreto@moselle.gouv.fr](mailto:patricia.di-loreto@moselle.gouv.fr)

6 rue du Château

03 87 24 31 29

57260 BASSING

*St Michael Gewerbe: 0387343431*

Objet : Dossier de déclaration dans le cadre de la mise aux normes de l'assainissement des eaux usées de la commune de BASSING

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous confirmer la validation de votre dossier de déclaration au titre de l'article R.214-40 du code de l'environnement, reçu le 14 novembre 2017, complété le 28 décembre 2017 et le 16 janvier 2018, enregistré sous le n° 57-2017-00476, concernant la :

**Mise en conformité de l'assainissement collectif, comportant :**

- La station de traitement des eaux usées de la commune de Bassing
- Des travaux sur cours d'eau (deux passages sous le Ruisseau du Moulin)

La réalisation du dispositif d'assainissement collectif de la commune de BASSING comprend la station de traitement des eaux usées, de type filtre planté de roseaux, située section 07, parcelle 14, dimensionnée pour respecter les performances minimales prévues pour les stations devant traiter une charge brute de pollution organique comprise en 1,2 et 120 kg/j de DBO5.

Elle sera construite pour une capacité de traitement de 6,90 kg/j/DBO5, une capacité nominale de 115 EH à raccorder et un débit de référence de 60 m3/j.

Paramètres	Concentration maximale		Ou rendement minimum	
	Réglementaire	Retenue	Réglementaire	Retenu
DBO5	35 mg/L	20 mg/L	60,00%	85,00%
DCO	200 mg/L	40 mg/L	60,00%	75,00%
MES	/	60 mg/L	50,00%	60,00%

Il est prévu une échéance de démarrage des travaux programmée pour le deuxième semestre 2018.

La station d'épuration est conforme aux prescriptions générales de l'arrêté du 21 juillet 2015. Après examen, je vous informe que le dossier que vous m'avez transmis est complet et régulier.

Cette opération devra être réalisée conformément aux dossier, plans, et compléments déposés. Vous voudrez bien prévenir l'AFB 10 jours avant le démarrage des travaux sur cours d'eau.

La présente lettre clôt la procédure de déclaration.

Conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, je vous serais reconnaissante de bien vouloir procéder à l'affichage en mairie pendant la durée d'un mois minimum, du présent courrier et d'en récépissé.

A l'issue de cet affichage, il vous revient de dresser procès-verbal de cette formalité obligatoire en précisant les périodes d'affichage et le n° d'enregistrement du dossier, à adresser à la DDT - Délégation de Sarrebourg - Unité Police de l'Eau - ZAC des Terrasses de la Sarre - C.S 50257 - 57402 SARREBOURG Cedex.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

**La Responsable de l'Unité Police de l'Eau**



**Valérie ANTOINE-POTIER**

Copie à :

- B.E. SAFEGE – Le Beverly  
15 rue de Copenhague – 67300 SCHILTIGHEIM

- AFB - 23 rue des Garennes - 57155 Marly

- AERM : I Demotiers .